



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 43081

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la revalorisation du taux des vacances versées aux sapeurs pompiers volontaires, l'attractivité financière étant un des moyens de favoriser le développement du volontariat. Il lui demande, par conséquent de bien vouloir lui indiquer où en est son projet de décret visant à adapter le régime des vacances aux contraintes et aux missions des sapeurs pompiers volontaires, et notamment celles des chefs de centre.

Texte de la réponse

L'attractivité financière des vacances, versées aux sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de leurs activités au sein des services d'incendie, constitue un indéniable moyen de favoriser le développement du volontariat. Un projet de décret modifiant le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, est actuellement en cours d'élaboration et sera présenté à la prochaine Conférence nationale des services d'incendie et de secours le 17 juin 2009. Il intègre un dispositif de revalorisation des vacances.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43081

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1719

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5914